

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE SCERAM

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») sont conclues entre d'une part la société **SCERAM**, Société par actions simplifiée au capital de 91.470 euros, dont le siège social est sis ZAC LES CARRÉS DU PARC Bâtiment C, 10 rue des Rosières à CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR (69410), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 331 268 110 RCS LYON (ci-après désignée « **la Société** ») et d'autre part toute personne ayant effectué une commande au profit de la Société (ci-après désignée « **l'Acheteur** »), (ci-après désignées ensemble « **les Parties** » ou individuellement « **une Partie** »).

CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les CGV expriment l'intégralité des obligations des Parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, l'Acheteur les acceptant sans réserve.

Les CGV prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à la vente de tous produits et à la fourniture de tous services (préconisation, étude, conception et plus généralement toute activité se rattachant à des travaux d'ingénierie) par la Société auprès des Acheteurs. La Société se réserve le droit de modifier ponctuellement ses CGV.

Elles seront applicables dès leur communication, par tout moyen.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur.

Les CGV sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande. Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux CGV.

La Société se réserve le droit de déroger à certaines clauses des CGV en fonction des négociations menées avec un Acheteur par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

COMMANDES

Les propositions de la Société ne sont valables que durant le délai d'option indiqué lors de la remise de l'offre.

Pour être valable, toute proposition émanant de la Société et toute commande ou modification de commande émanant de l'Acheteur doit être confirmée par écrit. L'Acheteur a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code civil).

Les cotations de la Société sont établies sur devis.

Les plans annexés aux offres par la Société font foi et doivent impérativement être joints à la commande par l'Acheteur. En cas de plans différents de ceux annexés à l'offre initiale, l'offre devra être mise à jour intégrant les bons plans. L'ensemble des modifications convenues entre les Parties fera l'objet d'un envoi d'un accusé réception par la Société, valant contrat définitif entre les Parties.

Toute modification d'un plan ou du cahier des charges effectuée après la commande et l'envoi de l'accusé de réception fera l'objet d'une facturation forfaitaire couvrant les frais de procédure (enregistrement du nouveau plan en base, transmission du nouveau plan en production, modification des documents administratifs en fonction) et pourra entraîner un rallongement des délais de traitement ainsi qu'un surcoût.

CONDITIONS D'EXÉCUTION

Aucun audit ne pourra être réalisé au sein de la Société.

Les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif.

La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de l'exécution de la commande sans l'accord préalable de l'Acheteur. Dans tous les cas, la Société restera le seul interlocuteur de l'Acheteur.

Pour les besoins du traitement de la commande et afin de s'assurer de la faisabilité de certaines pièces, la Société peut réaliser des essais, à la charge de l'Acheteur. A titre d'illustration, il peut exister des incertitudes quant à la bonne tenue mécanique des pièces lors de l'usinage (une géométrie de pièce avec de faibles épaisseurs de parois par exemple), ou encore sur la capacité des outils à réaliser un usinage (la réalisation de perçage très petit sur une profondeur importante, par exemple).

Dans ce cas, la Société émet lors de l'offre une réserve sur la faisabilité des pièces et se réserve le droit d'annuler la commande en cas d'échecs répétés en production.

Une prestation d'essai sans garantie de résultat pourra être également proposée par la Société. A la suite des éventuels essais réalisés, le coût matière sera facturé ainsi que le temps passé à un prix forfaitaire devisé au préalable.

En cas d'échecs, la Société pourra fournir à l'Acheteur, sur demande de ce dernier, les livrables suivants : relevé d'horaires, photos des essais, un rapport détaillant les essais effectués.

PRIX

Sauf stipulation contraire, tous les prix indiqués s'entendent en EURO Hors Taxes, port et emballage en sus, au départ de Champagne au Mont d'Or (Rhône).

La Société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Tout changement du taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des produits.

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

FACTURATION

La Société appliquera une facturation minimum d'un montant de 100 euros Hors Taxes, transport non inclus au départ de Champagne au Mont d'Or (Rhône).

En cas de livraison partielle à la demande de l'Acheteur, les frais de port et d'emballage inhérents à cette demande feront l'objet d'une facturation complémentaire.

D'une façon plus générale, les frais de port et d'emballage seront facturés conformément au tarif applicable au jour de la livraison.

Dans l'hypothèse où la commande de l'Acheteur entraînerait, pour la Société, une surprime d'assurance, celle-ci sera refacturée à l'euro à l'Acheteur.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord contraire, les factures de la Société sont payables dans un délai de trente (30) jours de la date d'émission de la facture. En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées et acceptées sous quinzaine de leur date d'expédition.

Au-delà de 30 jours, la Société se réserve le droit d'appliquer et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, une pénalité de retard avec un taux de pénalité égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros par facture impayée.

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé.

Les conditions de règlement d'une commande acceptée pourront être revues avant la livraison, en cas de difficultés à recouvrer les encours de l'Acheteur à l'égard de la Société à quelque titre que ce soit.

Le non-respect d'une seule condition de paiement par l'Acheteur entraînera l'exigibilité de toutes sommes dues à la Société par l'Acheteur à quelque titre que ce soit, et la Société se réserve le droit de résilier ou suspendre les commandes en cours, sans préjudice de toute action à l'encontre de l'Acheteur.

Toute contestation au sujet des factures émises par la Société doit lui être signalée dans les huit jours de leur réception par l'Acheteur.

Aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par l'Acheteur sans l'accord express, préalable et par écrit de la Société.

Si, pour des raisons qui n'incombent pas à la société, des marchandises prêtes à l'expédition restaient à l'usine expéditrice à la disposition de l'Acheteur au-delà du terme de la livraison contractuellement prévue, la Société aurait le droit de les facturer immédiatement et d'en demander le paiement aux conditions initialement convenues. Dans ce cas, les marchandises seraient emmagasinées aux frais et aux risques de l'Acheteur sous réserve des droits de la Société d'exiger l'enlèvement des marchandises.

Tout changement dans la situation de l'Acheteur postérieur à la confirmation d'une commande permettra à la Société d'exiger des garanties complémentaires et/ou de suspendre ou annuler les commandes en cours dudit Acheteur.

RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises facturées n'interviendra qu'après paiement intégral du prix. L'Acheteur reste néanmoins, dès la prise en charge par le transporteur, seul responsable des avaries, destructions ou accidents subis par les marchandises et devra s'assurer à cet effet.

La Société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif du prix facturé. La revente des fournitures de la Société avant leur parfait paiement emporte de plein droit cession anticipée de la créance à naître de la revente.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents, plans, études, outillages, produits, dessins, photographies remis à l'Acheteur demeurent la propriété exclusive de la Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments.

L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers, sauf accord écrit et préalable de la Société.

Toute contravention à la présente clause entraînera le versement par l'Acheteur à la Société d'une indemnisation d'un montant équivalent à 10 fois le montant de la Commande ou de l'offre.

CONFIDENTIALITE

La Société s'engage à ne pas communiquer à des tiers des documents et informations reçues par l'Acheteur, ne pas les utiliser pour d'autres travaux, que ceux prévus dans la commande. La Société s'engage à ne communiquer les documents qu'aux membres de son personnel chargé de les utiliser dans le cadre de l'exécution de la commande. En cas de sous-traitance conformément aux stipulations des présentes, la Société veillera au respect de la présente clause de confidentialité par ses sous-traitants.

EMBALLAGE

La Société utilise des emballages optimisés et adaptés à la fragilité particulière des pièces expédiées.

La Société ne saurait être tenue responsable en cas de mauvaise prise en charge des colis par les sociétés de transport (manipulation peu précautionneuse, chocs, ...). L'emballage des produits de la Société est facturé au prix coûtant à l'Acheteur et n'est pas repris ; les expéditions en caisses et palettes donnent lieu à facturation supplémentaire.

CONTRÔLES ET CERTIFICATS

La Société peut fournir, à la demande de l'Acheteur, des contrôles ou des certificats, dont le coût sera intégré à l'offre de prix.

Toute demande de contrôle ou de certificat formulée après la communication par la Société de l'accusé de réception ou après la livraison de la commande, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

ANNULATION DE COMMANDES

Aucune annulation de commande ne sera prise en considération :

- Si un délai de 7 jours après l'envoi de l'accusé de réception de commande s'est écoulé, la Société se réserve le droit de facturer à l'Acheteur tout ou partie des frais qui auraient été engagés en vue de la mise en fabrication ;
- Si l'expédition des produits a déjà été faite ;
- Si la fabrication des produits est déjà commencée.

EXPEDITION

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même lorsque l'expédition est en port payé. Il est dans l'intérêt des Acheteurs de vérifier soigneusement le contenu des colis à la réception et, en cas d'avarie ou de soustraction, de faire leurs réserves auprès du transporteur responsable. De même, en cas de réception d'un colis endommagé, il incombe à l'Acheteur d'émettre une réserve auprès du transporteur. A défaut, le remplacement des pièces arrivées endommagées ne sera pas possible.

LIVRAISON

1) Les marchandises de la Société sont vendues, prises et agréées au départ de ses usines. Quel que soit le mode de facturation, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, qui s'assure de leur contrôle à la réception.

2) Le fait pour la Société d'accomplir elle-même des opérations de chargement, calage et de choisir un transporteur ne peut être considéré comme impliquant une vente franco destinataire, ni comme conférant à la Société la qualité de voiturier ou de commissionnaire.

3) En cas d'avarie, perte ou substitution pouvant survenir au cours du transport, il appartient à l'Acheteur d'accomplir toutes les formalités pour réserver ses droits et éventuellement pour se faire indemniser par le transporteur.

4) Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient donc engager la responsabilité de la Société et donner lieu à une annulation de la commande, indemnité ou dommages et intérêts en cas de retard pour quelque cause que soit. Si l'Acheteur annulait la commande en raison d'un retard de livraison, en méconnaissance des stipulations qui précèdent, cette annulation entraînera une facturation des coûts engagés, malgré le retard de livraison.

5) Les risques de la chose vendue sont transférés de plein droit à l'Acheteur dès la prise en charge par le transporteur, même en l'absence de paiement intégral du prix.

GARANTIES ET RESPONSABILITE

Les marchandises sont réputées conformes au plan et à la matière demandée. Les conditions d'utilisation des produits ne dépendant jamais du fabricant, la Société ne peut assumer aucune responsabilité quant au comportement des produits. Les produits sont livrés avec une garantie contractuelle d'une durée de quatorze (14) ou trente (30) jours à compter de la date de livraison selon qu'il s'agit d'un produit standard ou d'un produit sur plan. Cette garantie couvre la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Dans ces conditions la Société remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie. Les produits doivent être vérifiés par l'Acheteur à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées selon les dispositions ci-dessus. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par la Société, sous réserve de vérification des défauts allégués. L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, la Société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

La garantie est exclusivement limitée aux produits dont l'Acheteur apporte la preuve qu'elle résulte bien de la production de la Société, et non pas d'un concurrent de cette dernière.

La garantie accordée se limite uniquement au remplacement ou au remboursement des produits originellement fournis, reconnus par les deux Parties non conformes aux caractéristiques techniques décrites dans les catalogues et fiches techniques de la Société, et reprises par l'Acheteur dans sa commande, sous réserve d'avoir été invoqué dans le délai de quatorze (14) jours pour les produits standards listés sur le site internet et trente (30) jours pour les produits sur plan à compter de la réception des produits.

Le remplacement ou le remboursement des produits reconnus non-conformes par les Parties, ne pourra avoir lieu qu'après le retour par l'Acheteur de l'intégralité des produits livrés et reconnus non-conformes.

Toute nouvelle intervention sur des pièces hors garantie devra être une nouvelle fois devisée et faire l'objet d'une nouvelle commande.

La responsabilité de la Société n'est pas susceptible d'être engagée à raison des simples avis et conseils verbaux qu'elle dispense gratuitement à l'Acheteur.

En tout état de cause, l'Acheteur, du fait de sa qualité professionnelle et de la liberté qu'il conserve pleinement vis-à-vis du conseil donné pourra alors, en aucun cas, tenir la Société responsable d'une obligation de résultats.

La Société ne pourrait au demeurant être tenue d'une obligation de moyens qu'au regard des éléments écrits qui lui auront été transmis afin de lui permettre d'exécuter cette prestation de conseil.

Les commandes sont exécutées d'après les plans, les modèles ou indications de l'Acheteur. Si ces plans, modèles ou indications concernent des formes déposées par un tiers étranger à la fois au fournisseur et à l'Acheteur, ce dernier sera réputé avoir obtenu l'accord exprès du titulaire des droits de propriété industrielle précités et la Société ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée à l'occasion de l'exécution de telles commandes.

La Société garantit son matériel contre tous vices de fabrication sous réserve d'une utilisation normale. Les chocs, négligences au déballage, surcharges mécaniques ou électriques et dépassements de températures d'utilisation ne seront pas pris en considération. Dans tous les cas, la garantie se limite au remplacement pur et simple d'une pièce reconnue par la Société comme défectueuse ou non conforme à la commande, sans que cette reconnaissance puisse donner droit à des dommages intérêts à quelque titre que ce soit.

Aucune réclamation ne pourra être admise si elle n'est pas formulée par l'Acheteur dans les délais contractuels.

FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties (tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive : l'arrêt forcé des fours, les accidents et/ou pannes survenus aux machines, les grèves partielles ou totales, l'état de guerre, les incendies, les arrêts de moyen de transport, les difficultés d'approvisionnement en cas de force majeure...).

La Société sera libérée de ses obligations pour toute partie du contrat qui ne serait pas encore exécutée à la date de survenance de l'un des faits ci-dessus et sans que cela soit une cause de responsabilité pour non-exécution de ses obligations, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalité de retard et cela, sans sommation ni formalité.

IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

NON-VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Faute d'accord sur l'interprétation des présentes CGV, et plus généralement sur l'exécution de leurs obligations par les Parties, celles-ci soumettront leur différend au Tribunal de commerce de Lyon statuant en droit français.

Sauf dérogation particulière expressément consentie par la Société, toutes les relations entre l'Acheteur et la Société, les obligations qui en découleront seront soumises à la loi française.

Dans le cas où les présentes CGV seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès de l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Société. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est la Société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés de la Société, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'Acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : administration@sceram.com.

CONTACT

Pour toute information ou question, la Société est joignable :

- Par téléphone : 04 78 30 83 64
- Par courriel : administration@sceram.com
- Par courrier à l'adresse suivante : 10 Rue des Rosiéristes – ZAC des carrés du Parc 69410 Champagne au Mont d'or - France